

DOSSIER

Zoom sur les artisans de l'alimentaire

P. 13



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
PAYS DE LA LOIRE



Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Depuis 70 ans, MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner
dans votre vie
professionnelle
comme dans
votre vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



EN MAYENNE

04. **Actualités** • Développement durable • Les impayés • La RSE
06. **Formation continue** • Nos formations du second semestre • Compétences et orientation : construisez votre projet professionnel



09. **Portrait** • Optimal Services : de la micro-entreprise à l'entreprise florissante



28. **Apprentissage** • Terre en fête • La finale des slaloms 2023 • Cérémonie de remise des diplômes 2023

EN RÉGION

10. **La CMA lance l'alerte** • L'artisanat est menacé !
13. **Dossier : les métiers de l'alimentaire**



Zoom sur les artisans de l'alimentaire • Serbotel : 20^e édition, le salon référence des métiers de l'alimentaire • Cité du goût et des saveurs : cultivons les sens ! • Professionnels de l'alimentaire : la CMA vous forme • La recette locale : au menu aujourd'hui... • Bien connaître les obligations légales : étiquetage des produits alimentaires

22. **Événements** • Le salon Made in France Expo revient ! • Trophée Les meilleurs artisans de France RMC • Journées nationales de la réparation • Webinaires développement durable • Artisa'Night

24. **Fonds de calamité** • 4 artisans ligériens aidés financièrement

26. **Centres de formation URMA** • L'apprentissage au cœur du recrutement des entreprises artisanales

Joël Fourny

Président de la CMA des Pays de la Loire



Luc Dupré

Président de la CMA de la Mayenne

La rentrée est déjà bien commencée pour nos entreprises artisanales. De leurs côtés, les 6 sites de formation de la CMA connaissent une belle dynamique, avec plus de 7 200 apprenants dans les 108 formations de l'artisanat proposées. Pour autant, il s'agit d'une rentrée en demi-teinte. Certaines filières manquent encore de candidats, notamment dans les métiers de l'alimentaire, de la restauration et du bâtiment. En Pays de la Loire, 1 800 entreprises sont toujours à la recherche d'un apprenti.

Par ailleurs, l'État a décidé de baisser le niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage, ce qui fragilise la pérennité de certaines formations qui deviennent alors déficitaires et risquent de ne plus pouvoir être dispensées.

C'est pourquoi, nous devons rester mobilisés sur ces questions, car l'avenir de l'apprentissage et de l'Artisanat est en danger. Un grand nombre de professions artisanales sont clairement menacées de disparaître, si elles ne trouvent pas d'apprentis ou de formations pour transmettre leur savoir-faire.

C'est pourquoi, la CMA continue inlassablement de valoriser les filières artisanales pour attirer encore plus de jeunes : présence lors de salons, forums des métiers, dans les collèges, portes ouvertes des sites de formation... et renforce également ses partenariats avec les acteurs de l'emploi.

Envie d'aller plus loin ? www.artisanatpaysdelaloire.fr

@CMARPDL @CMARPDL accueil53@artisanatpaysdelaloire.fr



LE MONDE DES ARTISANS N° 156 - SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023. Édition de la Mayenne. Président du comité de rédaction des pages locales : Luc Dupré. Avec le concours rédactionnel de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne. Rédaction des pages locales : Aline Cherrey, Aurélie Pasquier. Éditeur délégué : Stéphane Schmitt. Rédaction : ATC (Tél. 0665622885, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com). Ont collaboré à ce numéro : Julie Clessienne, TÉMA Agence (Benjamin d'Alguer, Marine Anthony, Marjolaine Biagi, Sophie de Courtivron, Isabelle Flayeux, Guillaume Geneste, Olivier Hielle, Pauline Overney, Cécile Vicini). Secrétariat de rédaction : TÉMA Agence (Marine Anthony). Rédaction graphique : TÉMA Agence. Publicité : 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1. Thierry Jonquière (Tél. 0622693022, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquière (Tél. 0610348133, e-mail : cedric.jonquieres@orange.fr). Photographies : TÉMA Agence (Laurent Theeten, responsable image), © pages locales : CMA des Pays de la Loire, Illustrez-vous, Lou-Photographie. En couverture : CMA des Pays de la Loire. Promotion diffusion : Shirley Elter (Tél. 0387691818). Tarif d'abonnement 1 an. France : 9 euros. Tarif au numéro : 1,50 euro. À l'étranger : nous consulter. Conception éditoriale : TÉMA Conseil (Tél. 0387691801). Fabrication : TÉMA Agence (Tél. 0387691818). Éditeur : Média et Artisanat SAS, appartenant à 100 % à ATC, 23 rue Dupont-des-Loges, BP 90146, F-57004 Metz cedex 1 (Tél. 0387691818, fax 0387691814). PDG et directeur de la publication : François Grandidier. N° commission paritaire : 0326 T 86957. ISSN : 1271-3074. Dépôt légal : à parution. Impression : Imprimerie Léonce Déprez - allée de Belgique - 62128 Wancourt. Origine du papier : Suisse. Taux de fibres recyclées : 55 %. Certification : PEFC 100 %. Eutrophisation : 0,013 kg/t. Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 26 pour les abonnés de la Mayenne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le 15 octobre

Le village des R - réparation et réemploi

CMA Mayenne et Laval Agglomération organisent une journée dédiée à la réparation et au réemploi le 15 octobre à la salle Bernard le Godais à Saint-Berthevin. Les visiteurs pourront trouver des solutions concrètes pour augmenter la durée de vie de leurs objets et savoir quel artisan solliciter.

Le réseau des Répar'acteurs aura un espace entièrement dédié. Plus de 15 artisans exposeront leur savoir-faire et pourront proposer aux visiteurs des bons de réductions sur leurs futures réparations. Toute la journée sera animée d'activités, d'animations

et David Guedon, artisan ébéniste, fabriquera un objet à partir de matériaux de récupération.

Au programme :

- ▶ Atelier de démontage d'ordinateurs
- ▶ Confections de sac à tartes
- ▶ Design d'objets pour imprimante 3D
- ▶ Jeux autour de la réduction des déchets
- ▶ Espace d'échange et de dons d'objets

PLUS D'INFORMATIONS :

Jean Campredon, conseiller développement durable
06 40 53 43 21 • jcampredon@artisanatpaysdelaloire.fr



Réparer plutôt que jeter

Un annuaire des Répar'acteurs

Avec l'annuaire en ligne des Répar'acteurs, trouvez facilement votre professionnel de la réparation et du dépannage partout en France. 126 390 artisans dans toute la France y sont répertoriés !

www.reparateurs.artisanat.fr

Le 22 novembre

Petit-déjeuner d'information sur les impayés

Les impayés constituent une menace pour la trésorerie des entreprises et leur pérennité pouvant entraîner de graves conséquences sur leur santé financière. Alors comment vérifier la solidité financière de ses partenaires ? Des étudiants en Master 2 de Droit à l'Université du Maine à Laval proposent un petit déjeuner juridique sur cette thématique, en partenariat avec la CMA Mayenne, la Société juridique du Maine, l'association française des juristes d'entreprise et la CCI. Ils seront encadrés par des juristes professionnels pour

rendre l'information utile et claire.

+ D'INFOS : le 22 novembre de 8h30 à 10h
Amphithéâtre Le Balle, faculté de droit de Laval
3, rue Georges Charpak 53810 Changé

i INSCRIPTIONS :



Du 18 au 26 novembre

Semaine européenne de réduction des déchets

Depuis plusieurs années la CMA Pays de la Loire a fait de la semaine européenne de réduction des déchets, un moment phare pour mettre en valeur les actions des artisans au service du développement durable. Cette année encore, la CMA Mayenne sera présente pour mettre en valeur les artisans engagés dans le développement durable.



► **Le samedi 18 novembre** : des Répar'acteurs viendront exposer leur savoir-faire et promouvoir la réparation des objets, à Emmaus de la ville de Mayenne

► **Le lundi 20 novembre** : Apéro réseau « vert » en partenariat avec la CCI à Château-Gontier. Armez-vous de vos cartes de visite et préparez-vous à rencontrer d'autres chefs d'entreprise mais aussi des acteurs prêts à apporter des solutions à vos problématiques environnementales. Présentation du dispositif Éco-défis, témoignages et remise de trophées.

► **Le mardi 21 novembre** : Café des artisans et commerçants à Mayenne avec présentation du dispositif Éco-défis.

Visite de l'incinérateur de Pontmain en partenariat avec la CCI. Venez découvrir le fonctionnement du seul incinérateur de la Mayenne. Places limitées.

► **Le mercredi 22 novembre** : Apéro club des Éco-défisseurs à Ernée avec remise de trophées.

► **Et aussi** des remises éco-défis... et plein d'autres surprises à découvrir sur www.artisanatpaysdelaloire.fr

“ Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas », **ADEME**

📌 Une information, un conseil, une labellisation Éco-défis ? Les 2 conseillers développement durable de la CMA Mayenne vous accompagnent :

Thierry Mongazon • 06 49 23 15 81
Jean Campredon • 06 40 53 43 21



Le 16 novembre

AGIR - L'événement RSE en Mayenne

La CMA Mayenne est partenaire de l'événement co-organisé par la CCI, Laval Agglo, Laval Économie et l'APSS 53 intitulé AGIR : Acteurs Générateurs d'Impact Responsable. Cette première édition se déroulera le jeudi 16 novembre et sera dédiée à la RSE : qu'est-ce que la RSE ? Comment les entreprises artisanales peuvent engager une démarche RSE ? Quelles sont les actions concrètes à mener ? Éco-défis est la marque RSE développée et déployée par la CMA. Des conférences, un village d'acteurs, des ateliers vous permettront de répondre à ces questions.

► Réduire ses consommations, adapter son environnement de travail pour améliorer la qualité de vie au travail de ses salariés, mobiliser les acteurs locaux pour développer l'économie locale.

📍 Inscriptions sur my.weezevent.com/agir-rse-laval



Nos formations du second semestre 2023

N'avancez pas seul, formez-vous !

Artisans, la CMA Mayenne propose de vous former aux fonctions supports de l'entreprise : informatique, prévention, communication, management, vente... Des dispositifs permettant une montée en compétences rapide grâce à une prise en main opérationnelle des outils et des techniques enseignées par des formateurs indépendants.



PILOTAGE ET ORGANISATION DE SON ENTREPRISE

► 13 octobre (1 jour)

• Bien gérer sa microentreprise • Optimiser la gestion de sa microentreprise déjà créée

► 20, 27 octobre (2 jours)

• Répondre à un appel d'offres • Développer et diversifier son chiffre d'affaires en devenant titulaire de marchés de la commande publique

► 21 novembre et 5 décembre (2 jours)

• Calculer et fixer ses prix de vente • Apprendre à maîtriser ses coûts pour assurer la rentabilité de l'entreprise



DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

► 9 octobre (1 jour)

• Savoir lâcher prise • Gagner en confiance pour développer un mieux-être dans sa vie professionnelle et personnelle et ne pas s'épuiser inutilement

► 6 novembre (1 jour)

• Réduire sa charge mentale • Nombreuses sollicitations, saturation... Comment réduire cette surcharge ?

► 20 novembre (1 jour)

• Se libérer du syndrome de l'imposteur • Faire taire cette petite voix au fond de vous qui sème le doute dans tout ce que vous entreprenez

► 30 novembre (1 jour)

• Vous affirmer avec assertivité en situation professionnelle • Développer sa confiance en soi et apprendre à l'affirmer en toutes situations



OUTILS INFORMATIQUES

► 3-17-24 novembre (3 jours)

• S'initier à SketchUp pour présenter ses projets en 3D (niveau 1) • Découvrir le logiciel et ses fonctionnalités afin de réaliser des présentations en 3D à ses clients

► 9-16 novembre (2 jours)

• Concevoir des tableaux de suivi efficaces avec Excel (niveau 2) • Faciliter son quotidien en devenant autonome pour la réalisation de ses tableaux de bord Excel

► 8 décembre (1 jour)

• Se perfectionner sur SketchUp modélisation 3D (niveau 2) • Se perfectionner sur les fonctions fondamentales et découvrir les fonctions avancées de SketchUp, afin de présenter à ses clients ses projets commerciaux en 3D



PRÉVENTION DES RISQUES

► 16-17 octobre (2 jours)

• Connaître les règles et obligations en hygiène alimentaire • Maîtriser les pratiques de l'hygiène alimentaire dans les établissements de restauration commerciale et se conformer à l'obligation légale (formation conforme au décret) • Coût 350 € les 2 jours.




OUTILS NUMÉRIQUES


► 7 novembre (1 jour)

• Maîtriser les techniques gratuites de référencement • Appréhender les techniques de référencement des moteurs de recherche internet afin d'optimiser sa visibilité

► 13 novembre (1 jour)

• Organiser son smartphone Android • Savoir utiliser et exploiter les fonctionnalités de son smartphone.

 Artisans, micro-entrepreneurs et gérant majoritaire de SARL (hors SAS) immatriculés à la CMA Mayenne depuis moins d'un an (et n'ayant jamais effectué de formation au sein de la CMA), nous vous offrons vos 2 premiers jours de formation (au choix parmi la liste ci-dessus, hors formation prévention des risques, nous contacter).

 Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne • 39 quai André Pinçon à Laval

 Artisans et micro-entrepreneurs :

• Prise en charge partielle du coût de votre formation sous réserve des conditions des organismes financeurs, nous contacter.

• Reste à votre charge 69 € par jour
• Tarif autre public : 244 € par jour

Artisan, vous avez un compte pro (ou dédié à votre activité) Crédit Mutuel ou Crédit Agricole ? Votre banque vous rembourse jusqu'à 200 € pour vos formations, nous contacter.

CONTACT :

Service aux Entreprises
02 43 49 88 71
formationcontinue53@
artisanatpaysdelaloire.fr




Compétences et orientation

Construisez votre projet professionnel

Adultes : vous avez besoin de clarifier votre situation professionnelle, faire le point, retrouver du sens, opérer un changement professionnel ou valoriser vos compétences avec un diplôme ? Jeunes : vous souhaitez trouver votre voie ?

Les conseillères RH de la CMA Mayenne vous accompagnent en :


► Bilan de compétences

 Faire le point sur votre parcours, vos compétences et vos motivations pour vous aider à définir votre projet professionnel.


► VAE (validation des acquis de l'expérience)

 Vous accompagner à l'obtention de la reconnaissance de votre expérience professionnelle par un diplôme de CMA France.


► Bilan d'orientation scolaire

 Collégiens et lycéens : définir votre projet d'orientation et clarifier vos choix
Ces 3 prestations proposées par la CMA Mayenne permettent un accompagnement individualisé et adaptable en durée et en contenu à vos objectifs.

Source = enquête CMA auprès des participants.

 Tous secteurs, tous métiers.

 Financement possible selon votre statut, nous consulter.

 Venez rencontrer Stéphanie Crison et Cécile Douvres • 02 43 49 88 88.



CHIFFRE CLÉ

► 100% des personnes accompagnées en bilan de compétences, en 2022, sont satisfaites (dont 81% sont très satisfaites).

eSprinter.
100% électrique.
Un modèle Pro. Pour les pros.
Comme vous.

eSprinter Fourgon
à partir de
599 € HT⁽¹⁾/mois⁽²⁾

Crédit - Bail 48 mois - 120 000 km.



**ETOILE
PRO**

Mercedes-Benz ETOILE PRO Laval

Boulevard Galilée - 53061 LAVAL - 02 43 53 11 11

Consommations d'énergie électriques : 352 Wh/km (WLTP). Émissions de CO₂ : 0 g/km. Autonomie électrique : de 156 km (WLTP). Modèle présenté : eSprinter FG 39 3,5t 4 batteries (options : peinture Argent iridium métallisé, batterie haute tension (47 kWh), frein de stationnement électrique, cloison de séparation avec ténacité fixe). Depuis le 1^{er} Septembre 2013, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée. (1) Simulation pour ESPRINTER FG 39 3,5t -avec RETROVISEURS EXTERIEURS RABATTABLES ELECTRIQUEMENT -COUVERCLE RABATTABLE POUR VIDEOPOCHE CENTRAL -CAMERA DE RECUL AVEC AFFICHAGE RETRO INTERIEUR -TELECOMMANDE RADIO MULTITOUCHES -VITRES TEINTÉES PARE-BRISE-AC BANDEAU PARE-SOLEIL -CLIMATISEUR SEMI-AUTOMATIQUE TEMPOMATIC -PLAFONNIER(S) COMPARTIMENT PASSAGERS/ DE CHARGEMENT AVEC CONTACTEUR DE PORTE-ECLAIRAGE DES SEUILS-BANDEAU DE LED DANS LE COMPARTIMENT DE CHARGEMENT -BLANC ARCTIQUE-PORTES ARRIERE A DEUX BATANTS, OUVERTURE A 270°. Offre valable uniquement sur un véhicule de démonstration mis en circulation le 11/03/2022, présentant un kilométrage de 1 500 km au tarif conseillé du 05/09/2023 de 35 000,00 € HT⁽¹⁾ financé en CREDIT -BAIL BALLON 48 loyers de 598,03 HT⁽²⁾ et une option d'achat de 11 312,14 € HT⁽²⁾ Coût total emprunteur: 40 017,58 € HT⁽²⁾. Simulation susceptible de devenir une offre, réservée aux professionnels, hors ventes groupées et loyers, valable sur ce véhicule commandé jusqu'au 05/12/2023, sous réserve d'acceptation par Mercedes-Benz Financial Services France SA - 7 av. Niepce - 78180 Montigny-le Bretonneux, RCS 304 974 249, N°ORIAS 07 009 177. N° ICS FR71ZZZ149071-(2) TVA au taux en vigueur en sus



Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo. #SeDéplacerMoinsPolluer

PREVOYANCE PRO +

**ÊTRE UNE
BANQUE POPULAIRE,
c'est vous accompagner pour vous protéger*
ainsi que vos proches en cas d'arrêt d'activité,
de perte de revenus**



**BANQUE
POPULAIRE
GRAND OUEST**

la réussite est en vous

* Selon les limites, exclusions et engagements contractuels en vigueur. Adhésion soumise à des formalités médicales.
Coût de connexion selon votre opérateur.

Prévoyance Pro + est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. BPCE Prévoyance, Société anonyme au capital de 13 042 257,50 euros. Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris. 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris. Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - siège social situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 - 35768 Saint Grégoire cedex - 857 500 227 RCS Rennes - Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042) Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime - Crédit photos : iStock



Optimal Services

De la micro-entreprise à l'entreprise florissante

Mohammed Nekkache est un artisan plein d'ambition. Le chef d'entreprise d'Optimal Services intervient en Mayenne, Sarthe, Ille-et-Vilaine et Orne sur de l'automatisation de portails, contrôles d'accès, barrières levantes et électricité générale. De micro-entreprise, il est passé au statut d'EURL et envisage de développer son entreprise.

Mohammed Nekkache a créé son entreprise en août 2019 après avoir suivi le stage de préparation à l'installation à la CMA Mayenne. Il choisit d'abord le statut de micro-entrepreneur « pour se lancer sans prendre trop de risques », nous indique-t-il. En mai 2023, l'entreprise est devenue EURL suite à plusieurs rendez-vous avec la CMA Mayenne.

Les partenariats avec diverses entreprises de gros œuvre et d'aménagements extérieurs permettent à Optimal Services d'intervenir pour environ 70% de son activité pour les professionnels. La période Covid n'ayant pas été simple, les chantiers se faisant plus rares, c'est l'activité d'électricité générale qui a permis à Optimal Services de se maintenir.

Après un an d'apprentissage, Habib est venu rejoindre les rangs de l'entreprise, avec une particularité : il attend d'être régularisé pour être définitivement embauché. « C'est une perle rare : sérieux, bosseur et très curieux du haut de ses 20 ans. J'ai à cœur de prendre des apprentis, c'est dans mes valeurs. J'aurais adoré faire mon BTS électrotechnique puis une licence en alternance. Malheureusement, à l'époque, je n'ai pas trouvé de maître d'apprentissage. Alors aujourd'hui, je donne sa chance à Habib et je recherche un 2^e apprenti », nous dévoile, Mohammed, fier. L'objectif est d'acheter un second camion dont se servira Habib pour qu'il

puisse être autonome et de former un nouvel apprenti. De plus, depuis un peu moins d'un an, la femme de Mohammed, Fatima, a également rejoint l'entreprise : d'abord en tant que conjointe collaboratrice et bientôt salariée à mi-temps pour s'occuper de l'administratif. Mohammed la forme progressivement et elle envisage de suivre la formation ADEA (assistant de dirigeant d'entreprise artisanale). « Il est important qu'elle apprenne des techniques et des méthodes pour s'ouvrir à ce nouveau métier, en plus de la formation en interne à l'entreprise », dit-il humblement.

Dans les 2 ans à venir, Mohammed envisage également de basculer son activité alors basée à son domicile, dans un local professionnel plus grand. Une belle évolution pour cette ancienne micro-entreprise qui ne demande qu'à grandir.

CONTACT : Optimal Services • Mohammed Nekkache
06 28 53 50 64 • optimal.services53@gmail.com

CRÉATION, DÉVELOPPEMENT, NUMÉRIQUE, RH... Vous souhaitez être accompagné ?

Contactez la CMA Mayenne à
entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr
02 43 49 88 71

La CMA lance l'alerte

L'artisanat est menacé !

Alors que l'artisanat est marqué au national par un contexte défavorable : France Compétences prévoit une baisse de 5% des dépenses de financement de l'apprentissage ; les entreprises artisanales ligériennes sont de plus en plus nombreuses et ont besoin de personnel. Tour d'horizon de l'artisanat en cette rentrée 2023...

UNE BAISSÉ DES « COÛTS CONTRATS »

Malgré les interpellations nationales des CMA tout l'été (courriers, rencontres ministérielles...), le Gouvernement a publié le 7 septembre dernier le décret entérinant la nouvelle baisse des financements des centres de formation des apprentis. Les principaux risques sont les suivants :

- ▶ La baisse de la qualité des formations
- ▶ L'arrêt des formations à faibles effectifs, déjà fortement déficitaires
- ▶ La fermeture des CFA de proximité pour regrouper les effectifs.

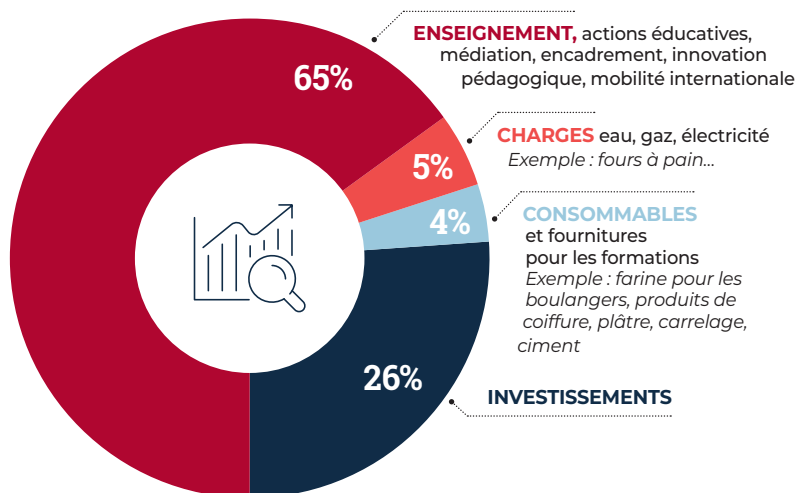
Des conséquences qui seraient très lourdes, notamment dans les zones rurales où la réussite de la formation par apprentissage repose sur la possibilité, pour les jeunes, de pouvoir se rendre facilement dans leur CFA ou d'être embauchés dans une entreprise locale, en proximité.

L'avenir de la formation professionnelle et l'apprentissage sont en danger. Et, par ricochet, un grand nombre de professions artisanales sont clairement menacées de disparaître.

Les CMA demandent ainsi instamment au Gouvernement un report de cette baisse et réitèrent leur appel à lancer une véritable concertation sur le financement durable de l'apprentissage en France.

COÛT D'UN APPRENTI

Un apprenti coûte en moyenne **7 000€ par an** à former. C'est une moyenne : par exemple, le coût annuel d'un apprenti en CAP pâtissier est de 6 000€ (700 apprentis en Pays de la Loire) et celui d'un BTMS (bac +2) en ébénisterie est de 13 000€ (20 apprentis en Pays de la Loire).



CHIFFRE CLÉ

▶ En France, on dénombre **201 000** apprentis rien que dans les métiers de l'artisanat, soit **1 apprenti sur 4**.

“ **Joël Fourny, président de CMA France et de la CMA Pays de la Loire**



Nous ne cessons de le répéter : le coût de la formation ne doit pas être considéré comme une dépense mais bien comme un investissement pour l'avenir de nos jeunes et de nos métiers ! Aujourd'hui notre outil de formation fonctionne, fait l'objet d'investissements et permet de former à des métiers rares, en proximité, parce que ces formations qui sont déficitaires restent minoritaires. Les marges qui existent nous permettent d'équilibrer la charge qu'elles représentent. Demain, cela pourrait ne plus être le cas. »

UNE SITUATION FAVORABLE MAIS DES ARTISANS PRUDENTS

Bien que le nombre d'entreprises artisanales soit en hausse de 8% par rapport à janvier 2022, les artisans demeurent inquiets quant à l'avenir et donc prudents.



92 400
établissements
artisans
dans les Pays
de la Loire au
1^{er} janvier 2023
(85 400 au 1^{er} janvier
2022), soit 8%
d'évolution
en un an.



64%
des artisans
ressentent de
l'inquiétude
au regard de
la situation
économique
actuelle. Alors
que 68% des
artisans nous
indiquent
avoir un état
d'esprit positif et
combatif pour les
6 prochains mois.



78%
de l'ensemble
des entreprises
n'ont pas
réalisé
d'investissements
ce 1^{er} semestre
2023. Il en
était de même
au second
trimestre 2022
(77%).

Le manque de candidats au recrutement est un facteur important de stress des chefs d'entreprise. La hausse des prix des approvisionnements et les difficultés de trésorerie viennent compléter ce sentiment d'inquiétude. Les entreprises artisanales sont prudentes face à l'avenir.

LA SITUATION EN MAYENNE

=

ACTIVITÉ



- ▶ L'activité économique est en hausse pour **14%** des artisans du département et en dégradation pour **26%**.
- ▶ Des difficultés sont toutefois à noter pour le secteur de la réparation : **18%** des entreprises déclarent une baisse d'activité (soit 8 points de plus qu'au 2nd semestre 2022).
- ▶ Pour le prochain semestre, **72%** des artisans tendent vers une stabilité d'activité (soit + 18 points par rapport au 2nd semestre 2022).

=

EMPLOI



- ▶ **79%** des artisans mayennais maintiennent leurs effectifs.
- ▶ **14%** des artisans du secteur de la production déclarent une hausse d'effectifs.
- ▶ **3%** des artisans du bâtiment déclarent une hausse d'effectifs et **15%** une diminution.

V

INVESTISSEMENTS



- ▶ Seules **18%** des entreprises mayennaises déclarent avoir investi (soit 3 points de moins qu'au 2nd semestre 2022).
- ▶ **23%** des entreprises mayennaises ont prévu d'investir à l'avenir (+9 points par rapport au 2nd semestre 2022).

^

TRÉSORERIE



- ▶ On observe une nette amélioration de la trésorerie des entreprises en hausse de **7** points par rapport au 2nd semestre 2022.
- ▶ Mais cela reste problématique pour **29%** des artisans mayennais.

LA RÉGION PRÉSENTE

nosemplois.fr

Près de 70 000 offres en ligne !

Le site de référence
de l'emploi en Pays de la Loire



Région des Pays de la Loire - 2023

“ COMMUNIQUEZ DANS

le monde des

artisans



Toute l'actualité du réseau des CMA

Le magazine de référence de l'artisanat

Alimentation • Bâtiment • Services...

Production • Métiers d'art...

VOS CONTACTS

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

06 22 69 30 22

thierry.jonquieres@wanadoo.fr

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

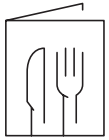
06 10 34 81 33

cedric.jonquieres@orange.fr



Un grand merci à Marion Le Rouge et Simon Mary de Rouge Boucherie aux Sables d'Olonne (85) et à Jérôme Pineau, professeur en boulangerie à l'URMA Maine-et-Loire à Angers (49), d'avoir posé pour notre photographe afin d'illustrer ce dossier spécial : métiers de l'alimentaire.

ZOOM SUR LES ARTISANS de l'alimentaire



Le secteur de l'alimentaire représente 10% des établissements artisanaux en Pays de la Loire et également 10% des emplois.

CHIFFRES CLÉS DE L'ALIMENTAIRE EN PAYS DE LA LOIRE


92 363
établissements
artisanaux


9 784
établissements
de l'alimentaire

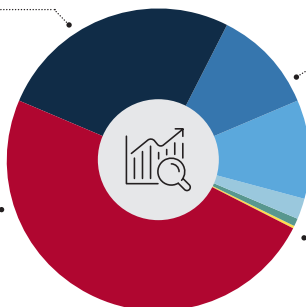

253 202
emplois (salariés
+ dirigeants)


24 620
emplois en
alimentaire

RÉPARTITION DES EMPLOIS EN ALIMENTAIRE

2559
Métiers
de la farine
(boulangier,
pâtissier,
chocolatier,
confiseur)

4801
Métiers de la cuisine
(vente à emporter,
restaurateur)



1077
Métiers de la viande
(boucher, charcutier)

1033
Agroalimentaire

223
Métiers du poisson (poissonnier)

69
Métiers du thé et du café (torréfacteur)

22
Métiers du lait (crémier)

Le magazine *Le Monde des Artisans* dédie le dossier de son numéro 156 à ce secteur :

- ▶ Page 14-15 : Serbotel, le salon référence des métiers de l'alimentaire
- ▶ Pages 16-17 : la Cité du Goût et des saveurs valorise les métiers de l'alimentaire
- ▶ Pages 18-19 : professionnels de l'alimentaire, la CMA vous forme
- ▶ Page 20 : la recette locale du chef Alann Cosquéric
- ▶ Page 21 : étiquetage des produits alimentaires, bien connaître les obligations légales

Source : Observatoire régional de l'Artisanat des Pays de la Loire - Février 2023

20^e
ÉDITION
(création 1985)

+ DE
450
EXPOSANTS

+ DE
30.000
VISITEURS
PROFESSIONNELS

+ DE
60
PARTENAIRES
INSTITUTIONNELS,
EXPOSANTS ET MÉDIAS

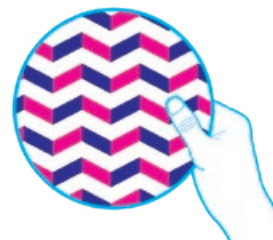
+ DE 20 CONCOURS
& SHOWS CULINAIRES,
4 PLATEAUX, + DE 180 CANDIDATS,
100 JURÉS, CHEFS ET MOF

3^{ème}
SALON
DU SECTEUR
EN FRANCE

6
HALLS
32.000 m²

1^{er}
SALON
DU SECTEUR
RÉGIONAL

+ DE
15
CONFÉRENCES



SERBOTEL | 22-25 | PARC DES EXPOSITIONS NANTES
Le Salon des Métiers de Bouche, de la Boulangerie-Pâtisserie, de l'Hôtellerie & de la Restauration. | OCTOBRE 2023

Serbotel : 20^e édition

Le salon référence des métiers de l'alimentaire

Serbotel, le salon des métiers de bouche, de la boulangerie-pâtisserie, de l'hôtellerie et de la restauration revient du 22 au 25 octobre prochain au parc des expositions de Nantes. La CMA Pays de la Loire vous donne rendez-vous sur le stand n°513 pour des conférences, découvertes de métiers, concours, trophées...

Organisé tous les 2 ans à Nantes depuis 1985, Serbotel est un salon d'envergure nationale, référence sur les métiers de bouche, de la boulangerie-pâtisserie, de l'hôtellerie et de la restauration. Il s'étend sur 32 000 m² et regroupe plus de 450 exposants.

Exposer le savoir-faire et informer

Pendant les 4 jours de salon, la CMA Pays de la Loire organise des conférences et ateliers thématiques. Le dimanche, un parcours collégien sur le salon est également proposé aux jeunes souhaitant découvrir les métiers de l'alimentaire. Chaque midi, des animations culinaires sont également proposées. Par exemple, le mardi midi sera consacré à la thématique « faire vivre un territoire par son identité culinaire ».

L'objectif est de parler emploi et recrutement dans les métiers de l'alimentaire, faire le point sur la RSE dans le secteur de l'alimentaire, l'approvisionnement en local et circuits courts, la gestion des déchets, l'innovation...

📍 INFOS PRATIQUES :

📅 Du dimanche 22 au mardi 24 octobre, de 9h30 à 19h.
Le mercredi 25 octobre, de 9h30 à 18h.

📍 Parc des Expositions de Nantes

Pré-inscription gratuite en ligne pour les professionnels jusqu'au 22 octobre puis 25€ sur place. 10€ le dimanche pour le grand public.



Le programme des conférences sur le stand de la CMA Pays de la Loire


HORAIRES ET SUJETS

ALLER PLUS LOIN

LUNDI 23 OCTOBRE

10h15-11h • La transmission d'entreprise par Aurélie Falchier, conseillère transmission

Réunions d'informations sur la transmission

 **Prise en charge totale sous conditions des organismes financeurs**

11h15-12h • Le snacking dans l'artisanat, nouveau potentiel de développement pour l'entreprise par Hichem Essadkaoui, conseiller technique alimentation


Nos centres de formation, notamment en Sarthe, proposent un module de formation de 2 jours pour booster la vente de produits snacking pour les artisans souhaitant diversifier leur offre.

 **d'infos : www.urmapaysdelaloire.fr**

14h15-15h • La gestion des bio-déchets dans le secteur alimentaire par Carine Moro, conseillère développement durable




Avec votre conseiller développement durable, relevez des Éco-défis.

 **Artisan : 0€, 100% pris en charge par l'Ademe**

MARDI 24 OCTOBRE

10h15-11h • La revitalisation des centres-villes par Jonathan Chellet, co-fondateur de la start-up Petit Commerce

Vous avez la volonté d'entreprendre ?
Le programme Entreprendre dans les Territoires vise à développer vos projets en Pays de la Loire.


 **d'infos : www.entreprendredanslesterritoires-pdl.fr**

11h15-12h • La transmission/reprise des entreprises en difficulté par Dominique Jahier, conseiller entreprises

Les conseillers de la CMA réalisent un diagnostic personnalisé qui recense les forces et faiblesses de votre entreprise ainsi que ses axes de développement et vous guident pour l'utiliser dans les négociations lors de la transmission.

14h15-15h • La restauration collective, un nouveau marché pour les artisans (loi Egalim, règles et procédures des marchés publics) par 3 experts de la CMA Pays de la Loire : Karine Rivet (Cité du Goût et des Saveurs), Laurent Granson (Développement économique et territorial) et Jean-Christophe Duval (Achats)


Les conseillers de la CMA vous accompagnent pour connaître et répondre à des marchés publics.

 **Prenez rendez-vous sur www.artisanatpaysdelaloire.fr/contact**

MERCREDI 25 OCTOBRE

10h15-11h • L'approvisionnement local et de qualité par Karine Rivet (Cité du goût et des saveurs)

La cité du goût et des saveurs accompagne les artisans de l'alimentaire au développement de nouveaux marchés.

 **d'infos en pages 16 et 17 de ce numéro.**


11h15-12h • Hygiène alimentaire par Olivier Poizac, conseiller Hygiène alimentaire

 **d'infos sur l'accompagnement de la CMA sur cette thématique en pages 18 et 19 de ce magazine.**

Tout l'accompagnement de la CMA Pays de la Loire en pages 18 et 19 de ce numéro.

14h15-15h • La pâtisserie : transparence et naturalité par Karine Rivet, Cité du Goût et des Saveurs et Bénédicte Boukandoura, Ingénieure conseil en nutrition.

La cité du goût et des saveurs accompagne les artisans de l'alimentaire au développement de nouveaux marchés.

 **d'infos en pages 16 et 17 de ce numéro.**

TOUTES NOS SOLUTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SUR WWW.ARTISANATPAYSDELA LOIRE.FR



Cité du goût et des saveurs

Cultivons les sens !

La Cité du goût et des saveurs a été créée en 2015 en Loire-Atlantique pour valoriser l'artisanat, les savoir-faire, les métiers et promouvoir la gastronomie locale et une alimentation de qualité.

La cuisine à portée de tous

La Cité du goût propose au grand public une offre riche et variée de cours de cuisine réalisées par des artisans et des chefs locaux. À cette occasion, petits et grands découvrent l'univers et les laboratoires des professionnels de la restauration et des métiers de l'alimentaire dans nos centres de formation.

La Cité du goût et des saveurs, c'est aussi des ateliers de cuisine pour les entreprises (team building), des événements et animations extérieures sur mesure (démonstrations culinaires, organisation de marchés d'artisans, de concours de cuisine pour les enfants, les professionnels...).

Et au service des professionnels de l'alimentaire

La Cité du goût accompagne également les entreprises artisanales à l'innovation, au développement de nouveaux marchés, à la mise en œuvre opérationnelle des projets alimentaires territoriaux en partenariat avec les collectivités territoriales...

Ainsi, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, à travers la Cité du goût et des saveurs, s'inscrit autour des questions sur les enjeux alimentaires d'aujourd'hui et de demain en tant que représentante des entreprises de la transformation alimentaire avec les producteurs, les industriels de l'alimentaire et les distributeurs.



DES ATELIERS DIVERS POUR TOUS

La Cité du goût et des saveurs propose **55 ateliers** lors de la saison 2023-2024. Voici notre sélection, à ne pas manquer :

✔ **Bière et gastronomie des accords parfaits avec Aude Foucher**, zythologue à la brasserie

Tête haute au Cellier et James Fermigier, chef de cuisine à l'Auberge du Val de Loire à Divatte-sur-Loire

➕ Découvrir les richesses et les saveurs de la bière, sa fabrication en accompagnement d'un menu gastronomique en 4 temps en accord parfait

📅 Le 14 novembre de 18h à 22h

💰 56 €

📍 Brasserie artisanale Tête Haute à Le Cellier

✔ **Repas de fêtes d'un Meilleur Ouvrier de France avec Sébastien Coirier** · Meilleur Ouvrier de France en boucherie · Boucherie Lussion à Nantes

➕ Découvrir des saveurs et des techniques de présentations originales pour les fêtes

📅 Le 15 novembre de 18h30 à 21h

💰 66€

📍 URMA Sainte-Luce sur Loire

✔ **Instant privilège : saveurs iodées des frères Cadets, avec Charles Bernabé**, chef de cuisine au restaurant Les Cadets à Nantes, une étoile au guide Michelin

➕ Gastronomie et simplicité · apprendre les techniques de cuisson des poissons en toute simplicité

📅 Le 30 janvier de 18h30 à 21h30

💰 56€

📍 URMA Sainte-Luce sur Loire

✔ **Et aussi de nombreux cours de pâtisserie, cuisine du monde, batch cooking...**



TÉMOIGNAGE

MAXIME TOUSSAINT, artisan pâtissier depuis 9 ans à TB pâtisserie à Saint-Nazaire, propose un cours de pâtisserie sur son plat signature, le fraisier gourmandise et fraîcheur.

« Depuis trois ans, je propose un cours de pâtisserie avec la Cité du goût et des saveurs, dans les locaux de l'URMA à la maison de l'apprentissage de Saint-Nazaire, pour faire découvrir des techniques de pâtisserie facilement réalisables chez soi, des recettes originales. C'est aussi un moyen de rencontrer, partager un moment avec les clients du magasin ou de futurs clients qui ne nous connaissent pas. Cette soirée permet de sortir de son laboratoire, de faire découvrir notre métier au plus grand nombre. C'est un moment d'échange dans une ambiance conviviale. »

📍 TB pâtisserie

3 avenue de la République

44600 Saint-Nazaire

📍 patisserie-chocolaterie-tb.fr

📱 @patisseriesbt

Offrez des bons cadeaux

Noël, anniversaire... surprenez vos proches en leur offrant un moment de convivialité et de partage culinaire avec un chef ! Des bons cadeaux peuvent être commandés directement en ligne sur le site de la Cité du goût et des saveurs.

Découvrez tous les ateliers sur www.citedugout.fr · Karine Rivet krivet@artisanatpaysdelaloire.fr
06 73 50 24 44

Professionnels de l'alimentaire

La CMA vous forme

Professionnels de l'alimentaire, pendant toute la vie de votre entreprise artisanale, la CMA Pays de la Loire vous accompagne pour valider la conformité de votre établissement et répondre aux aspects réglementaires en matière d'hygiène. En présentiel et en distanciel, choisissez la formule qui correspond à votre besoin.

VIE DE L'ENTREPRISE

L'IDÉE
Porteurs de projet

DÉBUT D'ACTIVITÉ
Création de l'entreprise

CONSOLIDATION
Entreprise en activité

FIN D'ACTIVITÉ
Cession du fonds de commerce

Conseil personnalisé

✔ Optimiser le plan d'aménagement de vos locaux professionnels (secteur alimentaire) ⌚ 1h € 90€

Réunion d'information
Connaître les exigences réglementaires pour créer une entreprise du secteur alimentaire
⌚ 1h30
€ 0€, 100% pris en charge



Conseil personnalisé
Maîtriser les risques sanitaires alimentaires
⌚ 1 journée en entreprise
€ 720€

Conseil personnalisé
Réaliser un bilan de conformité réglementaire de vos locaux professionnels
⌚ 1 journée en entreprise
€ 425€

VOUS LANCEZ VOTRE ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTAIRE ?

Combinez la formation hygiène et sécurité alimentaire et un accompagnement personnalisé pour finaliser votre projet !

Formation obligatoire
Hygiène et sécurité alimentaire dans les établissements de restauration commerciale (HACCP)
⌚ 14h
€ 350€ en présentiel.
En distanciel, nous consulter.




Conseil personnalisé
Sécuriser le démarrage de votre activité dans le secteur alimentaire
⌚ 3h
€ 300€

Formation personnalisée
✔ Mettre en place un plan de maîtrise sanitaire adapté à votre activité
⌚ 7h en entreprise
€ variable selon la taille de votre entreprise.
Contactez-nous !



= 530€ TTC
au lieu de 650€ TTC




 **Objectifs**

- ▶ Identifier et réduire les risques sanitaires
- ▶ Réaliser le suivi des risques alimentaires
- ▶ Mettre en place un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)

Au programme

- ▶ Bonnes pratiques d'hygiène
- ▶ Opérations « à risques »
- ▶ Plan de nettoyage-désinfection
- ▶ Traçabilité et la procédure de gestion des non-conformités
- ▶ Autocontrôles
- ▶ Mise à disposition d'outils adaptés à l'activité alimentaire



 Cette formation intervient pour une montée en compétences du personnel ou une réponse à une injonction des services de contrôle. Elle s'adapte aux besoins de l'entreprise et comporte 2 étapes :

▶ L'artisan formé évalue sa maîtrise de l'hygiène, identifie ses bonnes pratiques d'hygiène et propose des mesures complémentaires adaptées aux procédés de fabrication et aux risques associés. Les procédures et les autocontrôles en place sont vérifiés. Des documents adaptés à l'entreprise, faciles à mettre en œuvre et répondant aux exigences réglementaires sont remis à l'issue de la formation.

▶ Retour sur les bonnes pratiques et les non-conformités identifiées durant la première période. Notions de microbiologie alimentaire et enjeux pour la qualité des aliments. Mise en place des bonnes pratiques d'hygiène, des autocontrôles, de la traçabilité et du Plan de maîtrise sanitaire (CPMS)



RÉFORME

RENFORCEMENT DES CONTRÔLES SANITAIRES

Jusqu'à présent les missions de police sanitaire étaient gérées conjointement par la Direction générale de l'alimentation (DGAI - Ministère de l'agriculture) et la Direction générale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (DGCCRF - Ministère de l'économie). En 2022, l'État a décidé que le pilotage de ces missions serait confié uniquement à la DGAI.

L'objectif de cette nouvelle organisation doit permettre, outre une plus grande efficacité, un renforcement quantitatif et qualitatif des contrôles. Pour ce faire, les services de la DGAI seront en charge des contrôles dans les entreprises de fabrication/transformation, et délégueront les contrôles dans les établissements de remise directe au consommateur (distribution, artisans des métiers de bouche, restauration). Cette délégation des inspections à un organisme tiers (appel à candidatures en cours) s'accompagne également d'une volonté de l'État **d'augmenter le nombre de contrôles de 80% soit 100 000 par an. Cette réforme se met en place progressivement depuis le début de l'année et devrait être effective en 2024.**

FORMATIONS COURTES MÉTIERS

ADAPTÉES À VOS BESOINS DE COMPÉTENCES

1, 2, 3 Gagnant avec la FORMATION CONTINUE

MUSCLEZ VOS COMPÉTENCES

MODULES SUR-MESURE

Alimentaire Bâtiment Mécanique

CONTACT : Olivier Poizac
Conseiller en Hygiène
et Sécurité alimentaire
opoizac@artisanatpaysdelaloire.fr
07 85 98 65 53

CONTACT : Arnaud Bichon
06 73 47 86 76
abichon@artisanatpaysdelaloire.fr

LES INGRÉDIENTS**Sablé breton**

- ▶ 80g beurre
- ▶ 100g farine
- ▶ 6g levure
- ▶ 35g de jaune d'œuf

Garniture

- ▶ 250g d'anguille fumée
- ▶ 375g de crème liquide
- ▶ 250g de chèvre cendré
- ▶ 300g de cream cheese
- ▶ 3,5g de gélatine
- ▶ 190g de crème montée
- ▶ Sel et poivre



La recette locale

Au menu aujourd'hui..

Dans ce dossier spécial alimentaire, *Le Monde des Artisans* vous propose de réaliser une recette du chef Alann Cosqueric des Terrasses de Bel Air, artisan à Vair-sur-Loire (44). Il s'agit d'un chessecake à l'anguille fumée de Loire et au chèvre cendré ; une entrée à base de produits régionaux qui vous mettra l'eau à la bouche.

Pour 8 à 10 personnes, la recette du chef Cosqueric se décline en 3 étapes :

1 Réaliser un sablé breton

▶ Mélanger le beurre, la farine et la levure sans trop travailler la pâte puis la laisser reposer 30 minutes au frais.

▶ Étaler la pâte sur un papier sulfurisé puis cuire au four 5 minutes à 180° entre 2 plaques. Retirer la plaque du dessus et cuire 8 minutes de plus. Réserver.

2 Préparer la garniture

▶ Lever les filets d'anguille et faire infuser la peau dans la crème chaude. Passer au chinois puis refroidir.

▶ Mixer cette crème avec le chèvre et la cream cheese. Faire chauffer une petite partie du mélange pour incorporer la gélatine. Mélanger le tout en ajoutant la crème montée.

3 Assembler les 2 préparations

▶ Sur le palet breton, positionner un cadre et verser la crème à l'intérieur.

▶ Réserver au frais pendant au moins 2h.

▶ En option : agrémenter de fleurs fraîches, de billes de yuzu et de jeunes pousses avant de servir.

Alann Cosqueric a fait son apprentissage de cuisinier dans un restaurant gastronomique en 2004. La passion du métier l'amène en Haute-Savoie où il gravit les échelons, de commis jusqu'à second de cuisine. En 2014, avec son épouse, il gère un premier restaurant à Vertou (44) qui ferme pendant le premier confinement. Tous deux font alors des repas pour le personnel soignant, ce qui leur donne envie d'avoir leur propre restaurant. Depuis 2021, Les Terrasses de Bel Air leur permettent de concilier vie de famille et vie professionnelle. Le chef y travaille des produits nobles, en privilégiant les producteurs locaux, dans un univers bistrannique. Retrouvez le chef le 24 janvier pour un atelier à la Cité du goût et des saveurs sur le thème : « La Loire gourmande : association originale des produits de notre terroir ».

Les Terrasses de Bel Air • 6, Bel air 44150 Vair-sur-Loire
 terrassedebelair.com  [terrassedelair](https://www.facebook.com/terrassedelair)





Bien connaître les obligations légales

Étiquetage des produits alimentaires

Les denrées alimentaires présentées à la vente doivent être accompagnées d'un étiquetage clair et précis afin d'informer au mieux le consommateur et ne pas l'induire en erreur. La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, service du Ministère dédié vous donne des clés pour bien étiqueter vos produits.

L'étiquetage des denrées préemballées mentionne :

- ▶ **la dénomination de vente** (ex. : confiture extra de fraises)
- ▶ **la liste des ingrédients** par ordre d'importance pondérale décroissante (dont additifs et arômes) avec mise en relief des ingrédients allergènes. Il est important d'être vigilant sur les risques liés aux allergies alimentaires
- ▶ **la quantité nette du produit en volume/en masse** + poids net égoutté le cas échéant
- ▶ **la date limite de consommation (DLC)** ou date de durabilité minimale (DDM)
- ▶ **l'identification de l'opérateur** qui doit être implanté dans l'Union Européenne et le **numéro du lot de fabrication** à des fins de traçabilité
- ▶ **le mode d'emploi** si celui-ci est nécessaire (ex. : à conserver dans un endroit sec)
- ▶ **la déclaration nutritionnelle** pouvant être complétée, à titre volontaire, par le nutri-score
- ▶ **le titre alcoométrique volumique**
- ▶ **les lieux d'élevage et d'abattage** pour les viandes des espèces porcine, ovine, caprine et la volaille + **lieu de naissance** pour les bovins
- ▶ **l'origine de l'ingrédient primaire** si l'étiquetage met en avant l'origine de la denrée alimentaire et que celle-ci diffère de celle de son ingrédient primaire.

+ Les autres mentions pouvant figurer sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées peuvent être encadrées réglementairement (ex. : « fermier » ou « biologique ») ou apposées à des fins de marketing, sous la responsabilité du fabricant (« naturel » ou « sans conservateurs » par exemple, ou allégations environnementales de toute sorte). Elles ne doivent pas être trompeuses pour le consommateur, et ne doivent notamment pas suggérer qu'une denrée posséderait des caractéristiques particulières alors que toutes les denrées similaires présenteraient ces mêmes caractéristiques, notamment en insistant particulièrement sur la présence ou l'absence de certains ingrédients et/ou nutriments.



i Plus d'infos sur www.economie.gouv.fr



+ L'étiquetage des denrées alimentaires non préemballées (présentées sans emballage à la vente et emballées par le client ou à sa demande au moment de l'achat ou préemballées en vue de leur vente immédiate) doit prévoir un écriteau à proximité mentionnant : la dénomination de vente, la présence d'allergènes, l'état physique du produit (ex. décongelé), et, pour la viande bovine, les lieux de naissance, d'élevage et d'abattage.



DU 9 AU 12 NOVEMBRE

LE SALON MADE IN FRANCE EXPO REVIENT !

Chaque année, Made in France Expo est LE grand rendez-vous du savoir-faire français. Les entreprises exposantes ont fait le choix audacieux de fabriquer en France. C'est l'opportunité d'un contact direct avec de futurs clients, lien plébiscité par le consommateur en recherche de sens et d'engagement dans ses achats. 10 entreprises ligériennes seront réunies sous la bannière de CMA France, au sein du village de l'artisanat avec 208 autres artisans de l'Hexagone :

Loire-Atlantique

- ▶ La Savonnerie de Marcel
- ▶ Nelly Bichet Chapeaux

Maine-et-Loire

- ▶ Aurélie Vannerie
- ▶ Le Petit Fils du Cordonnier

Mayenne

- ▶ Lady Amherst
- ▶ La Terre en Formes

Sarthe

- ▶ Pascal Turpin Taillanderie
- ▶ Microbrasserie Jolicœur

Vendée

- ▶ Voilerie Simonin
- ▶ CZ Atelier



INFOS PRATIQUES :

-  Paris Expo, Porte de Versailles
-  www.mifexpo.fr

TROPHÉE
LES MEILLEURS
ARTISANS DE
FRANCE RMC



3 lauréats ligériens

Organisé par RMC et Worldskills France*, le trophée Les meilleurs artisans de France RMC met à l'honneur l'artisanat, premier employeur de France et vise à récompenser le talent et le savoir-faire unique de nos artisans français. Le palmarès de cette 5^e édition compte 3 Ligériens sur 7 lauréats au national. Bravo à eux !

- ▶ **Carrelage** : Anthony Gaborieau · Gaborieau carrelage à Trémentines (49)
- ▶ **Coiffure** : Marceline Gouzit · Virginie Label Coiffure et Beauté Chalonnnes à Chalonnnes-sur-Loire (49)
- ▶ **Peinture-décoration** : Sandrine Musement · Abreu Frère Peinture à Écommoy (72).

De plus, 2 autres entreprises ligériennes sont également médaillées d'argent et de bronze.

* Ex Olympiades des Métiers



DU 20 AU 22 OCTOBRE 2023

JOURNÉES NATIONALES DE LA RÉPARATION

Malgré les nombreuses initiatives citoyennes pour favoriser la réparation d'objets (repair cafés, tiers lieux, associations de quartiers, ressourceries...), seulement 33% des Français font réparer leurs objets (chiffres ADEME). Afin de lever les éventuels freins à la réparation et d'encourager le passage à l'action, la CMA Pays de la Loire se mobilise et participe aux Journées nationales de la réparation qui auront lieu du 20 au 22 octobre 2023. L'objectif est de mettre en lumière les professionnels et les structures qui œuvrent au quotidien pour proposer des services de réparation, tels les Répar'acteurs.

 Consulter le programme détaillé sur : journeesreparation.fr



S'INFORMER À DISTANCE

WEBINAIRES DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout au long de l'année, la CMA Pays de la Loire vous propose des webinaires gratuits autour de la transition écologique. Tenez-vous informé de la réglementation en vigueur et anticipez les évolutions à venir. Des témoignages d'entrepreneurs engagés viendront rendre ces moments d'échanges concrets.


Les prochaines dates :

▶ **20 octobre de 14h à 14h45**

L'actualité de la réparation en Pays de la Loire : focus sur la filière textile et chaussures

▶ **1^{er} décembre de 14h à 14h45**


Déchets du bâtiment et la nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie des Producteurs)


 **CONTACT** : Claude Beautrais · 06 40 95 85 91
cbeautrais@artisanatpaysdelaloire.fr

AGENDA


 SUR TOUT

LE TERRITOIRE LIGÉRIEN :

 Du 17 au 24 novembre · Semaine nationale de la création transmission

 Du 18 au 26 novembre · Semaine européenne de réduction des déchets

 À LA CITÉ DES CONGRÈS DE NANTES :

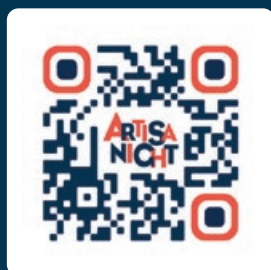
 Du 1^{er} au 3 décembre · Salon de la Création Métiers d'Art

PLONGEZ DANS L'EXPÉRIENCE DU NUMÉRIQUE



Une soirée pour digitaliser et développer votre entreprise

2023
novembre



 Rendez-vous les jeudis

9 novembre
MACHECOUL-SAINTE-MÈME

23 novembre
LE MANS

30 novembre
LA ROCHE-SUR-YON

Avec la
participation de :


Fonds de calamité

4 artisans ligériens aidés financièrement


La CMA Pays de la Loire a mobilisé le fonds de calamité de CMA France pour accompagner les entreprises ayant connu d'importantes dégradations lors des violences urbaines en juin et juillet derniers.

Habituellement réservé aux catastrophes naturelles, ce fonds national permet, à titre exceptionnel, de verser une aide financière allant jusqu'à 1500€ par entreprise. En Pays de la Loire, 4 entreprises ont pu bénéficier de cette aide.



 **À SAINT-NAZAIRE (44).** 📅 29 août, remise de **1500€** aux Ambulances Nazairiennes • Bertrand et Adrian Choubtrak, par Frédéric Brangeon, Président de la CMA Loire-Atlantique, et Nathalie Lesort, Présidente de la commission territoriale nord de la CMA Loire-Atlantique.




 **AU MANS (72).** 📅 1^{er} septembre, remise de **800€** à Magali Barantin • Amarante Coiffure, par Fabienne Malhaire-Boulangier et Bruno Provot, respectivement Présidente et Vice-président de la CMA Sarthe.



 **À ANGERS (49).** 📅 8 septembre, remise de **600€** à Noéline Rasoamandry • Vanilla Bridge, par Nadège Dekenuydt, Présidente de la CMA Maine-et-Loire.



 **EN VENDÉE.** 📅 30 août, remise de **1500€** à Clémence Billaud • On mange chez Clem • food-truck, par Daniel Laidin, Président de la CMA Vendée.

VOTRE ENTREPRISE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?
La CMA Pays de la Loire vous accompagne.
Contactez votre conseiller dédié :

44 • Xavier Huteau
entreprises44@artisanatpaysdelaloire.fr

49 • Thibaud Livet
entreprises49@artisanatpaysdelaloire.fr

53 • Fabienne Joubrel
entreprises53@artisanatpaysdelaloire.fr

72 • Dimitri Angelakopoulos
sentreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr

85 • Bruno Layec
entreprises85@artisanatpaysdelaloire.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

PAYS DE LA LOIRE

UNIVERSITÉ RÉGIONALE
DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT
DES PAYS DE LA LOIRE

PORTES OUVERTES 2024



Formation professionnelle : du module au diplôme

Réservez votre

Samedi 10 février 2024

urmapaysdelaloire.fr    

URMA
Ste-Luce-sur-Loire
Place Jacques Chesne
02 40 18 96 96

URMA
Saint-Nazaire
66 rue Michel Ange
02 28 54 17 01

URMA
Angers
3 rue Darwin
02 41 22 61 56

URMA
Laval
30 boulevard Volney
02 43 64 11 00

URMA
Le Mans
187 rue Henri Champion
02 43 50 13 70

URMA
La Roche-sur-Yon
24 rond point du Coteau
02 51 36 53 00

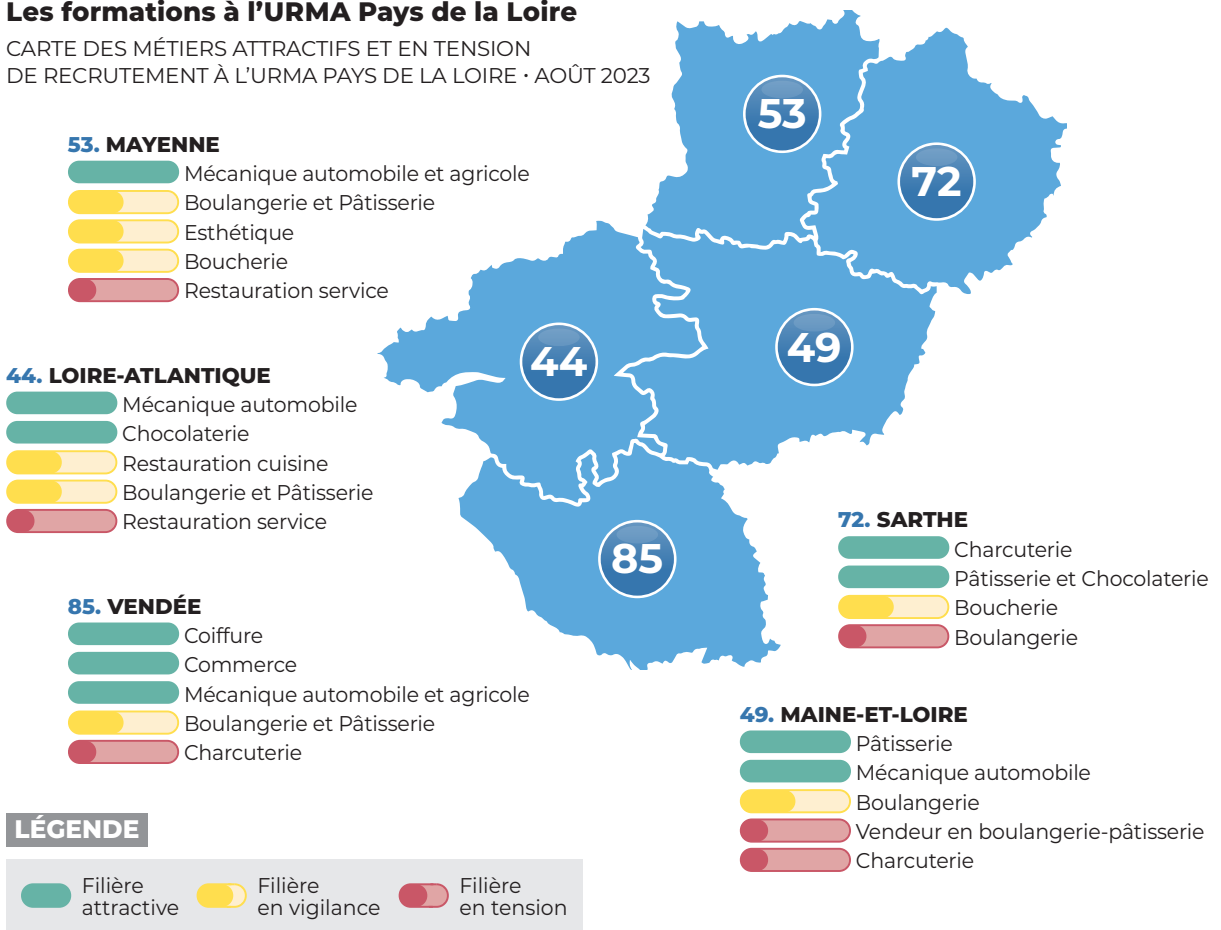
Centres de formation URMA

L'apprentissage au cœur du recrutement des entreprises artisanales

Avec une belle dynamique, les entreprises artisanales ont continué à recruter des jeunes salariés en contrat d'apprentissage et de professionnalisation malgré le contexte économique actuel. Sur l'ensemble des secteurs d'activité, l'expression des souhaits de recrutement des entreprises est soutenue. Cela demeure un enjeu majeur pour les entreprises artisanales. En réponse à leurs besoins, l'URMA Pays de la Loire intègre de futurs apprentis en contrat d'apprentissage toute l'année.

Les formations à l'URMA Pays de la Loire

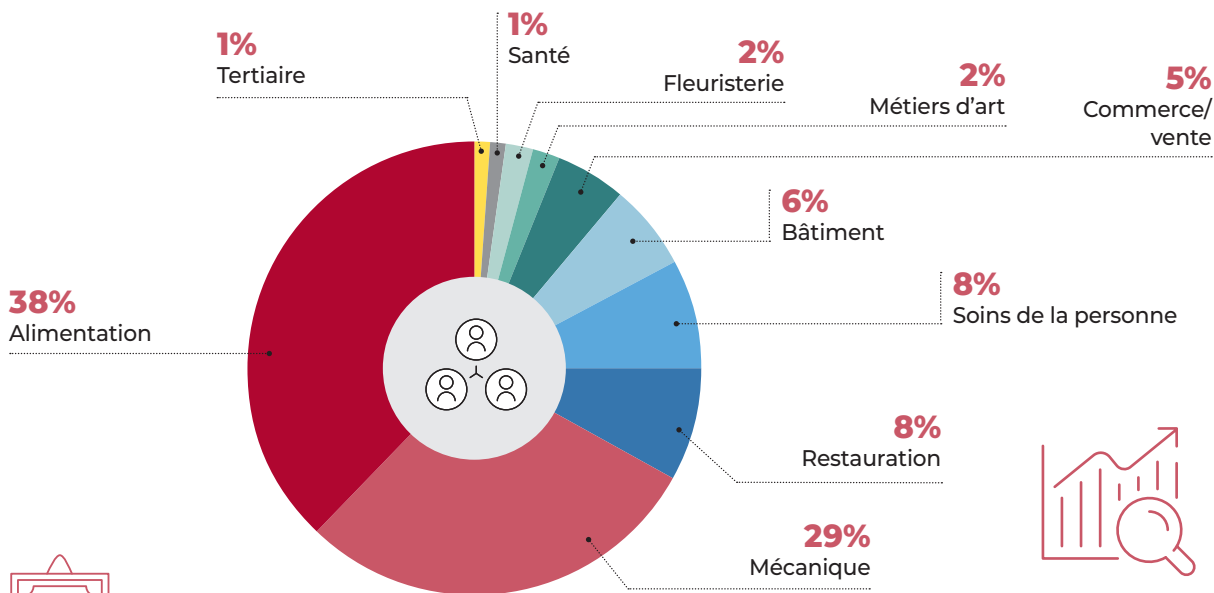
CARTE DES MÉTIERS ATTRACTIFS ET EN TENSION DE RECRUTEMENT À L'URMA PAYS DE LA LOIRE · AOÛT 2023



Afin de faire connaître les métiers de l'artisanat, l'apprentissage et nos formations, nous serons présents sur les salons dédiés à l'orientation :

- ▶ 49 Maine-et-Loire · du 30 novembre au 2 décembre 2023 · Forum de l'orientation
- ▶ 53 Mayenne · 19 et 20 janvier 2024 · Forum de l'enseignement supérieur et des métiers
- ▶ 44 Loire-Atlantique · 19 et 20 janvier 2024 · Formathèque
- ▶ 72 Sarthe · 26 et 27 janvier 2024 · Formasarthe
- ▶ 85 Vendée · Vendée Métiers a lieu tous les 2 ans. Prochaine édition fin 2024.

Les effectifs des apprentis par filière



CHIFFRES CLÉS

Plus de 100
formations
en alternance
du CAP au Bac+5

Près de 7 000
jeunes inscrits dans
les 5 centres de formation
de la CMA Pays de la Loire

84 %
de réussite aux
examens en 2022
(indicateurs Qualiopi)

4 878
entreprises
partenaires
en 2022

Les actus de l'URMA Pays de la Loire

OUTIL INDISPENSABLE

LE LIVRET D'ALTERNANCE NUMÉRIQUE

Le livret d'alternance numérique, communément appelé LAN, a remplacé le livret papier pour la totalité des formations dispensées par l'URMA Pays de la Loire. C'est l'outil essentiel qui permet à tous les acteurs de la formation (jeune, famille, entreprise...) de s'informer de la progression pédagogique de l'apprenti. On y retrouve les documents liés à la formation : planning des cours et calendrier d'alternance, évaluations, bilan des visites d'entreprise, suivi éducatif... Le LAN est l'outil obligatoire et essentiel à tout maître d'apprentissage pour, en quelques minutes, faire un bilan du parcours de l'apprenti.

NOUVEAUTÉ

UN CAP EN 3 ANS POUR LES ALLOPHONES*

La CMA Pays de la Loire s'engage aux côtés des employeurs pour sécuriser le parcours des apprenants allophones en ouvrant un CAP en 3 ans au lieu de 2 ans, destiné à des apprenants en grande difficulté avec la langue française. Il est accessible sur les sites de Loire-Atlantique, Mayenne et Vendée. La première année, les apprenants sont présents toutes les semaines en entreprise et en centre de formation pour faciliter les apprentissages. Les années suivantes, ils intègrent les sections classiques de CAP et retrouvent une alternance ordinaire. Cette nouvelle offre de formation vise à mieux accompagner les apprenants et les employeurs. Ainsi, un référent allophone sera l'interlocuteur privilégié de l'employeur et de tous les acteurs qui accompagnent ces apprenants (éducateurs, familles, enseignants...).

*dont la langue maternelle n'est pas le français.



REJOIGNEZ NOS ÉQUIPES !

Nous recrutons des
formateurs dans nos 5 centres
de formation professionnelle.

**POUR EN SAVOIR +
ET POSTULER :**
rh@artisanatpaysdelaloire.fr

RETOUR SUR...



Terre en fête

Cette année, les développeuses de l'apprentissage de l'URMA Mayenne étaient présentes lors de l'événement Terre en fête dans le nord Mayenne à St-Germain-le-Guillaume. Comme chaque année, les jeunes agriculteurs organisent cette manifestation aux 8 000 visiteurs et 50 entreprises présentes, vitrine du monde de l'agriculture du département. Jeux, animations et renseignements étaient aux rendez-vous sur le stand de l'URMA. Une occasion pour tous de découvrir les formations et métiers autour de la mécanique agricole et espaces verts, du CAP au bac pro !

L'URMA toujours plus proche des entreprises pour favoriser l'artisanat local, soutenir, encourager mais également collaborer en faveur de l'apprentissage.

La finale des slaloms 2023

Technicampus, l'association des apprentis en mécanique automobile à l'URMA Mayenne, participait à la finale nationale des slaloms les 8, 9 et 10 septembre derniers. Après une saison de course au national, l'équipe jouait à domicile sur le circuit de karting de Beausoleil à Laval. L'occasion de porter haut les couleurs de la mécanique automobile et de représenter l'URMA. Bravo à Émilie Chatellier qui a été la pilote de la formule campus sur la saison 2022. En 2023, elle a poursuivi la saison sur une GBC qui lui a permis d'aller en finale nationale. Elle a terminé 24^e au classement général sur 107 participants avec un chrono de 1,47 minute au tour.



LES MÉTIERS DE LA MÉCANIQUE VOUS INTÉRESSENT ?

Contactez Laura Winterberger • lwinterberger@artisanatpaysdelaloire.fr • 07 87 20 54 97



SAVE THE DATE

24 novembre

Remise de diplômes

Le 24 novembre prochain est une date à noter dans les agendas des maîtres d'apprentissage et des apprentis qui ont obtenu leur diplôme lors de la session de juin. Les centres de formation URMA en Pays de la Loire les convient à venir chercher leur diplôme lors d'une soirée dédiée. Pour les Mayennais, le rendez-vous est donné à l'Espace Mayenne à Laval à partir de 18h30. L'occasion de se retrouver, d'échanger et de célébrer l'apprentissage dans l'artisanat. Surveillez vos boîtes e-mails pour les invitations !

BÂTIMENT

« Les moins de 10 » reconnues : une victoire majeure

Fin juillet, la Justice a reconnu le champ des entreprises du Bâtiment employant jusqu'à 10 salariés, comme périmètre de négociation.

« Une avancée majeure », d'après la Capeb qui militait depuis quatre ans pour que soient mieux prises en compte les spécificités de ces TPE (qui représentent 97 % du secteur !). Pour l'organisation professionnelle, cette décision de la Cour d'appel de Paris « ouvre la voie à la mise en œuvre des accords conclus depuis 2019 (conventions collectives rénovées, accords apprentissage, participation, accords de promotion de reconversion par l'alternance...) ».

Les 622 000 entreprises et 520 000 salariés concernés devraient ainsi « bénéficier de normes sociales adaptées et sécurisées qui vont les encourager à recruter ».

Rénovation

L'éventuel retour d'une TVA à 20% fait grincer des dents

Et si la TVA à 10 % sur les travaux de rénovation non énergétique des logements était supprimée ? Cette option, envisagée par le gouvernement pour le budget 2024, a déclenché les foudres des organisations professionnelles du Bâtiment cet été...

« Une vision purement comptable. [...] Une mesure contre-productive et dangereuse pour l'État, pour les ménages, pour les entreprises artisanales du Bâtiment et pour leurs emplois. » C'est en ces termes que la Capeb s'est insurgée, en plein cœur de l'été, contre la possible suppression du taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien des logements achevés depuis plus de deux ans (en vigueur depuis 2014). Dans son collimateur : l'Inspection générale des finances, qui envisagerait de revenir au taux plein de 20 % dans le projet de loi de finances 2024, et ce afin de réduire le déficit public.

4 milliards d'euros en plus pour les ménages

« Les artisans, les TPE et les PME seraient les premiers pénalisés par cette moindre attractivité de leurs devis. C'est d'autant plus mal venu que le gouvernement veut lutter

contre les logements vacants ou insalubres faute de rénovation importante et qu'il entend faciliter le maintien à domicile des seniors par des travaux adaptés », a abondé de son côté la FFB évoquant la mise en place du dispositif « MaPrimeAdapt » à partir du 1^{er} janvier 2024. Et d'ajouter que cette option « viendrait renforcer l'inflation et relancer le travail illégal ». Selon ses calculs, « sur la base des données 2022, l'application d'un taux plein aurait entraîné un surcoût de 4 milliards d'euros pour les ménages »...

Étendre la TVA à 5,5 %

Plutôt qu'un retour d'une TVA à 20 %, la Capeb préconise a contrario que le taux réduit de TVA à 5,5 %, en vigueur sur les travaux de rénovation énergétique, soit étendu partant du principe que ces deux types d'intervention sont « indissociablement liés ». Les discussions autour du budget 2024 démarrent en ce mois de septembre au Parlement... À suivre !

CHAUDIÈRE GAZ THPE : FINIES LES AIDES À L'ACHAT ?

Suite à la concertation qui s'est achevée le 26 juillet, l'État pourrait, finalement, ne pas interdire l'installation de chaudières à gaz neuves. Le « tout pompe à chaleur », un temps envisagé, a été jugé contre-productif (la majorité d'entre elles provenant d'Asie et n'étant pas appropriées « techniquement » à tous les logements). En revanche serait à l'étude la suppression des aides financières liées à l'achat des chaudières gaz à très haute performance énergétique (THPE). Déjà exclues du dispositif MaPrimeRénov' (MPR), elles bénéficiaient encore de certains coups de pouce : CEE, taux de TVA réduit, rénovations ayant recours à l'éco-PTZ ou encore rénovations globales MPR... Le gouvernement veut ainsi inciter les ménages à recourir aux solutions de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables plutôt que fossiles. Des ménages qui ont de plus en plus de mal à savoir de quel bois ils devront à l'avenir se chauffer...

EN BREF

L'UAE intègre l'U2P

L'Union des auto-entrepreneurs (UAE) a officiellement rejoint l'UNAPL, la branche « professions libérales » de l'U2P, avec le statut de membre associé. En France, 3 millions d'actifs exercent sous ce régime (dont 70 % dans les professions libérales). Ils vont désormais bénéficier d'une visibilité accrue et d'une action mutualisée sur les grands dossiers portés par l'UNAPL, et plus largement par l'U2P : fiscalité, dialogue social, retraite et prévoyance, ou encore enjeux numériques ou européens.

L'Umih s'insurge contre la définition de « dark kitchen »

La Commission interministérielle d'enrichissement de la langue française s'est prononcée pour traduire « dark kitchen » par « restaurant tout en ligne » (parution au *Journal officiel* le 1^{er} juillet). Dans la foulée, l'Umih a tenu à exprimer « *sa vive préoccupation et sa ferme opposition à cette traduction, qui lui semble inadéquate mais également nuisible à l'image et à la définition de [leur] métier* ». Cette qualification contribuerait à induire en erreur le consommateur « *en lui laissant penser qu'il bénéficierait d'une expérience comparable à celle d'un restaurant* » en sollicitant ces établissements qui, pour rappel, reposent sur la vente de repas exclusivement par des réseaux de livraison, sans pignon sur rue.

Robert Bassols poursuit sa route à la tête de la FNA

L'actuel président de la CMA des Pyrénées-Orientales repart pour trois ans à la présidence de la Fédération nationale de l'automobile. Objectif prioritaire : renforcer la représentativité de la fédération face aux mutations du secteur (l'accès aux données techniques, les ZFE-zones à faibles émissions, la transition écologique du parc automobile français, l'augmentation des coûts des matières premières et de l'énergie...).

Prix de l'énergie

Des aides trop ignorées par les TPE

L'onde de choc provoquée par la flambée des prix de l'énergie se propage toujours ; les métiers de bouche en payent le plus lourd tribut. Pourtant, une récente étude menée par la FCGA* affirme que très peu de TPE ont, au final, demandé à bénéficier des aides mises en place pour alléger la facture...

Selon cette enquête, 76 % des dirigeants interrogés déclarent être directement impactés par la hausse des prix de l'énergie, dont 49 % moyennement à fortement. Sans grande surprise, l'hôtellerie-restauration (29 %) et le commerce de détail alimentaire (29,3 %), boulangers en tête, en ont subi les plus fortes conséquences. Réparation automobile et instituts de beauté sont, à l'inverse, moins touchés.

Certains dispositifs totalement méconnus

Pour soutenir les TPE, le gouvernement et les fournisseurs d'énergie ont déployé des mesures de soutien, sans grande efficacité d'après cette étude :

- ▶ Plafonnement du prix de l'électricité : connu par plus d'une TPE sur 2 mais sollicité par moins de 10 % d'entre elles ;
- ▶ Bouclier tarifaire (hausse des prix de l'électricité plafonnée à 15 %) : connu par 50,8 % des

répondants mais utilisé par seulement 11,8 % d'entre eux.

Les autres mesures de soutien sont, elles, ignorées de la majorité des TPE interrogées. Un désaveu aux causes multiples : manque d'information, complexité des démarches ou encore épuisement mental devant la répétition des crises...

Quelques initiatives mais à la marge

Si 64 % des dirigeants de TPE, décontenancés face à l'envolée des prix, n'ont pris aucune initiative pour amortir l'impact sur leur activité, 36 % ont agi concrètement : en aménageant leurs horaires de travail (28,5 %) et, en petites proportions, en changeant leurs équipements professionnels (3,2 %) ou en recherchant des moyens d'économiser l'énergie (2,5 %).

* Fédération des centres de gestion agréés. Étude parue en juillet 2023.

RETROUVEZ TOUTE L'ÉTUDE :
www.fcga.fr

BONUS RÉPARATION TEXTILE

Bon pour la planète... et les artisans !

Ce coup de pouce, initié par le secrétariat d'État à la Transition écologique, veut instiller de l'économie circulaire dans la très polluante industrie textile. Top départ espéré : mi-octobre, dès que 500 artisans (couturiers et cordonniers) seront labellisés* sur refashion.fr, éco-organisme partenaire de l'État. Financé grâce à l'écocontribution imposée à la filière textile depuis 2020, ce bonus encouragera les consommateurs à faire réparer vêtements et chaussures chez un artisan de proximité (par exemple : 8 € pour recoller une semelle, entre 10 et 25 € pour raccommoder la doublure d'un vêtement...). Autre vocation : relancer le travail des couturiers et cordonniers, très fragilisés par l'*ultra fast fashion* et les récentes crises économiques.

* Sans conditions de taille d'entreprise ou d'affiliation à une marque.

Visite d'entreprise

Une passion bien française

En 2022, 20 millions de curieux ont franchi les portes de 3 500 entreprises françaises. Parmi elles, 94% de TPE et PME pour qui l'accueil du public est devenu un axe stratégique en matière de communication et de commercialisation. Tour d'horizon grâce à l'observatoire établi par « Entreprise et Découverte ».

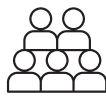
Tous les deux ans, l'Association nationale de la visite d'entreprise « Entreprise et Découverte » publie cet observatoire unique en son genre. Elle accompagne par ailleurs un réseau d'entreprises désireuses d'accueillir du public (conseil, formation...) et les rend plus visibles (site internet, Guide du routard de la visite d'entreprise...).

PLUS D'INFOS :
www.entrepriseetdecouverte.fr



3 500 entreprises

accueillent du public en France soit une augmentation de 75 % en 3 ans.



20 millions de visiteurs

Soit + 40 % ces 3 dernières années en dépit de la crise du Covid (ouverture progressive des entreprises et des frontières, jauges réduites des groupes).

Exception française

Le tourisme de savoir-faire est une exception économique et culturelle française. Les visiteurs engagent une relation de confiance avec les entreprises de leurs territoires.

Un enjeu commercial fort

	AGRO ALIMENTAIRE	ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART
Visites payantes	75 %	50 %
Tarif moyen de la visite	7,30 € (5,90 € en 2020)	7,65 € (6 € en 2020)
Boutique à disposition	93 %	86 %
Augmentation du panier moyen post-visite*	40 %	30 %

* Par rapport aux achats sans visite préalable.

PODIUM DES TPE*



1 LA FERME DES CARA'MEUH !
Vains (50)
70 000 visiteurs



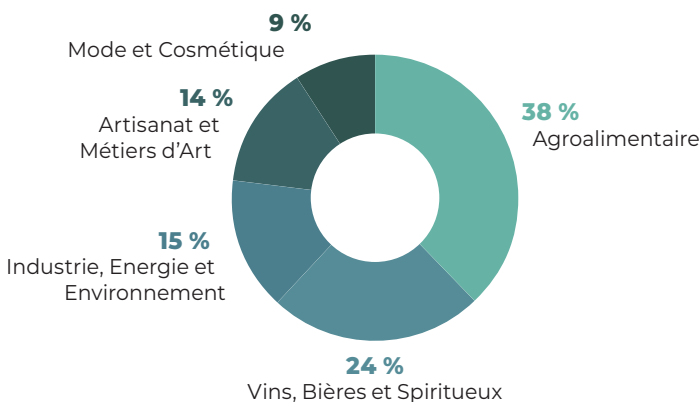
2 SAVONNERIE MARSEILLAISE DE LA LICORNE
Marseille (13)
69 370 visiteurs



3 FONTAINES PÉTRIFIANTES
Saint-Nectaire (63)
63 000 visiteurs

* Tous secteurs d'activités confondus.

Répartition par secteurs d'activité



Avec **1 300 entreprises** (dont 72 % de TPE) et **9 500 000 visiteurs**, l'**agroalimentaire** est la filière la plus engagée et, de loin, la plus plébiscitée, entre plaisir des sens et enjeux sociétaux.

Profil des visiteurs

LES FAMILLES pour plus de 55 % des entreprises

La visite d'entreprise intéresse petits et grands. C'est le moyen pour les jeunes de découvrir les savoir-faire français, l'univers de l'entreprise et de comprendre ses métiers.

LES LOCAUX pour 70 % des entreprises

Le tourisme de savoir-faire est avant tout un tourisme de proximité, qui permet une reconexion forte des habitants avec leurs entreprises.

LES ÉTRANGERS

Ils représentent **18 % de l'ensemble des visiteurs** (contre 21 % en 2019). 65 % des entreprises proposent des visites guidées en langues étrangères au public individuel (contre 55 % en 2019).

le monde des
artisans

**s'engage en faveur
de l'environnement !**



- impression sur **papier recyclé climatiquement neutre***, blanchi **sans chlore** élémentaire
- à partir d'**encres éco-responsables**
- **moins 10 %** de papier utilisé
- emballage postal **100 % recyclable**



Affichage obligatoire

Un devoir aussi pour les artisans !

Tous les employeurs d'au moins un salarié sont légalement tenus d'afficher sur leur lieu de travail de nombreuses informations, relatives principalement à la santé et à la sécurité.

Règles, mise en œuvre pratique, risques en cas de manquement... : faisons le point. La rédaction

L'affichage obligatoire s'applique à toutes les entreprises artisanales dès lors qu'elles emploient un salarié. Son objectif est de l'informer de ses droits et des règles applicables au travail, notamment en matière de santé et de sécurité.

Les textes qui fixent les obligations d'affichage sont éparpillés notamment dans le Code pénal et le Code du travail. L'article D 4711-11 du Code du travail impose ainsi de porter à la connaissance des salariés les coordonnées du médecin et de l'inspection du travail.

Et le défaut d'affichage peut coûter cher au chef d'entreprise : entre 450 et 10 000 € d'amende. En cas de récidive, le montant peut même atteindre 30 000 €, auquel il faudra ajouter une amende pour délit d'obstacle (37 000 €) et un an de prison...

Distinguons les informations qui doivent être dument affichées de celles pouvant être communiquées « par tous moyens », c'est-à-dire par courrier électronique (pensez alors à conserver

la preuve de l'envoi) ou via le site intranet de l'entreprise (si elle en possède un).

Ce qu'il faut transmettre « par tous moyens »

Il s'agit des textes relatifs à l'égalité de rémunérations entre hommes et femmes, ceux liés au harcèlement sexuel et aux comportements sexistes, ainsi que les coordonnées des services compétents (articles L.1135-5 et L.1153-5 du Code du travail). Il convient d'ajouter les textes relatifs à la lutte contre les discriminations. Depuis le 1^{er} septembre 2022 et l'entrée en vigueur de la loi de protection des lanceurs d'alerte, l'employeur doit en plus porter à la connaissance de ses salariés les dispositions des articles 225-1 à 4 du Code pénal qui prohibent et sanctionnent les discriminations.

Sujet important : l'ordre des départs en congés peut également être transmis par tous moyens, c'est-à-dire via un outil de communication qui garantisse aux salariés un accès aux informations équivalent à l'affichage.

Comment faire en pratique ?

La liste à la Prévert des informations à « afficher » étant reprise ici, reste à passer à l'action ! Pas d'inquiétude : Internet regorge de nombreux modèles de panneaux d'affichage à tous les prix (donc attention aux arnaques). L'important est de le compléter avec les informations relatives à votre entreprise. Ayez le réflexe de passer un appel à votre conseil, votre comptable... en cas de doute.

Ce qu'il faut afficher obligatoirement

Figurent dans cette catégorie :

- ▶ les numéros et services d'urgence, sans oublier le numéro de téléphone « Violences femmes » ;
- ▶ les consignes en cas d'incendie ainsi qu'un rappel sur les lieux de passage ;
- ▶ les coordonnées des services de santé et de l'inspection du travail (art. D 4711-1 du Code du travail) ;
- ▶ les horaires de travail, les jours de repos hebdomadaire et les dérogations éventuelles aux horaires de travail ;
- ▶ la convention collective applicable ainsi que le lieu où elle peut être consultée ;
- ▶ les modalités d'accès au document unique (obligatoire dès un salarié) ;
- ▶ et enfin les interdictions de fumer et de vapoter.

ERRATUM

Des erreurs ont été relevées dans l'article « **Quels sont les avantages et les inconvénients du régime de la micro-entreprise ?** » paru en page 36 de notre numéro 154 daté de mai-juin 2023. Le plafond (seuil de chiffre d'affaires) d'un montant de 188 700€ (176 200€ pour 2022), s'applique aux activités de vente, transformation et production, et non aux activités de type « professions libérales ». Par ailleurs, l'entreprise reste soumise au régime réel simplifié jusqu'à 254 000€ de chiffre d'affaires pour les prestations de services et 840 000€ pour la vente, transformation et production (et non jusqu'à 247 000 € comme nous l'avions indiqué). La rédaction vous présente ses excuses pour ces confusions.

PARCOURS CRÉATEUR

APPRENDRE À ÊTRE UN
CHEF D'ENTREPRISE

RÉUSSIR MON PROJET DE
CRÉATION

TROUVER MES
PREMIERS CLIENTS

ET VOUS ?

FAITES LE CHOIX
DE LA RÉUSSITE !



Chambres
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

Offre éligible sur

**MON
COMPTE
FORMATION**

Prime de partage de la valeur

Une mesure plébiscitée... mais imparfaite

Le projet de loi sur le partage de la valeur propose de pérenniser l'ex-prime Macron sous la dénomination de « prime de partage de la valeur » désocialisée et défiscalisée pour les plus bas salaires. Une mesure en faveur du pouvoir d'achat qui fait cependant débat... Benjamin d'Alguerre

C'est l'une des armes que l'exécutif a choisi de dégainer pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat des salariés en cette période de forte inflation. La prime de partage de la valeur (PPV) se veut une version pérennisée et améliorée de l'ancienne « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » (dite « prime Macron »). Déployée fin 2019 par le gouvernement, celle-ci était une réponse directe à la crise des Gilets jaunes. « Pérennisée », parce qu'en la gravant dans le marbre du projet de loi sur le partage de la valeur¹, le dispositif devrait perdre son caractère exceptionnel et devenir un mécanisme de partage des bénéfices ordinaire. « Améliorée » car le texte prévoit qu'elle puisse être versée en deux fois (contre une seule aujourd'hui) dans la limite d'un plafond de 3 000 € (6 000 en cas de signature d'un accord

d'intéressement). Seule restriction : dans les entreprises de moins de 50 salariés, la prime ne sera exonérée de cotisations fiscales et sociales et d'impôts sur le revenu jusqu'au 31 décembre 2026 que pour les salariés dont la rémunération est inférieure à trois Smic.

296 000 TPE y ont eu recours

Sous sa forme actuelle, la prime de pouvoir d'achat s'est taillé un joli petit succès. Notamment auprès des patrons de TPE. En quatre ans d'existence, elle aura été versée dans 296 000 entreprises de moins de dix salariés, à raison d'une enveloppe moyenne de 1 040 €. « C'est surtout le caractère défiscalisé et désocialisé de la prime qui a permis à nos chefs d'entreprise de s'en saisir afin d'en faire bénéficier leurs collaborateurs. C'est pourquoi nous nous battons pour qu'elle reste exempte de charges sociales et fiscales après 2026 », souligne Michel Picon, vice-président de l'U2P.

Intéressement, participation, épargne salariale... : que dit le projet de loi ?

Transcription de l'ANI (accord national interprofessionnel) des partenaires sociaux de février 2023, le projet de loi sur le partage de la valeur ambitionne de dynamiser le partage de la valeur dans les entreprises et de doper l'actionnariat salarié.

La pérennisation de la PPV et l'obligation faite aux entreprises de plus de onze salariés* de mettre en place un dispositif d'intéressement, de participation, d'épargne salariale ou un mécanisme de prime constituent ses principales mesures pour les plus petites entreprises. Celles de plus de cinquante salariés se verront contraintes, d'ici au 30 juin 2024, de définir et négocier une « prime de bénéfices exceptionnels » avec leurs représentants du personnel. Elles seront également encouragées – mais pas obligées – à mettre en place un dispositif de « partage de la valorisation de l'entreprise » en cas de hausse de leur valeur sur trois ans.

* A condition cependant d'avoir réalisé un bénéfice au moins égal à 1 % sur trois années consécutives.

Les limites des exonérations fiscales et sociales

Cependant, cette défiscalisation qui a fait le succès de la prime, irrite. En premier lieu les syndicats pour qui elle est synonyme de manque à gagner pour le régime d'assurance-chômage, et également, potentiellement, un outil de stagnation des salaires, particulièrement dans les branches où les négociations sur la hausse des rémunérations sont au point mort ou patinent. Mais aussi le Conseil d'État qui désapprouve la pérennisation d'une mesure initialement exceptionnelle, mais dont le caractère défiscalisé pour les salaires inférieurs à trois Smic est susceptible de créer une atteinte à l'égalité entre citoyens. « Le plus logique serait de conditionner l'exonération de la PPV à son placement sur un plan d'épargne », suggère Roxane Drouet, consultante au sein du cabinet d'épargne salariale Eres. Problème : les entreprises de petite taille en sont rarement pourvues. À moins que les branches de l'artisanat ne s'inspirent du plan mis en place par les professionnels libéraux de l'UNAPL² voici vingt ans au bénéfice de ses adhérents ?

1. Déjà voté en première instance par l'Assemblée nationale le 29 juin dernier en attendant son passage devant le Sénat à l'automne prochain.

2. Union nationale des professions libérales.



Cécile Vicini,
Content manager
pour *Le Monde
des Artisans*
et spécialiste des
réseaux sociaux

Storytelling

Tant de belles histoires à raconter

D'un côté, des consommateurs noyés sous les contenus promotionnels ; de l'autre, des entreprises désireuses de mieux communiquer. Comment se démarquer de la concurrence ? En étant inventif ? En choisissant les mots justes ? Les deux mon adjudant ! Ici naît l'art du storytelling ou « l'art de raconter une histoire », votre histoire. Je vous explique tout...

À quoi ça sert le « story-machin » ?

Avant d'actionner les rouages du storytelling, penchons-nous sur sa visée très concrète. Au-delà d'illustrer les spécificités de votre entreprise, d'un produit ou d'un service, il embarque le lecteur dans votre univers grâce à des éléments narratifs parfaitement orchestrés. On ne fait plus de la « pub » : on offre l'opportunité de s'identifier à votre marque, d'embarquer de nouveaux adeptes dans votre récit et de générer des émotions universelles. Rien que ça ! Cohérence et qualité doivent être de mise sur toutes vos publications : pages de présentation sur votre site Internet, posts sur les réseaux sociaux, newsletters, brochures, flyers...

Exploiter le potentiel narratif d'un produit

Plutôt que de vous orienter vers le « tape-à-l'œil » ou les publications sans âme, optez pour la qualité

et l'effet de surprise. Désormais, le consommateur ne veut plus seulement acheter « un savon » mais « un savon produit d'après une méthode de saponification à froid transmise de génération en génération, dans l'atelier familial, à quelques encablures de Grasse, à partir d'ingrédients bio sélectionnés avec soin auprès de producteurs locaux ».

Prenons l'exemple des parfums. Dur de vendre une senteur à travers un écran ou un panneau publicitaire ! Les communicants vont donc créer un univers enchanteur autour de la fragrance. Objectif : faire dire à la cible « *je me reconnais dans cette histoire ; moi aussi je veux véhiculer ces valeurs* ».

S'adresser à un consommateur post-Covid

Cet art narratif se conjugue parfaitement à l'ère post-Covid, où les consommateurs sont plus sensibles à ce qu'ils achètent

(provenance, qualité des produits, processus de fabrication...) et plus enclins à s'engager dans une logique responsable. Des valeurs très répandues... dans l'artisanat. En s'identifiant à l'histoire de votre entreprise, le public prend plaisir à consommer un produit chargé de sens, à découvrir un métier nimbé de passion.

Encore un petit conseil !

N'hésitez pas à vous dévoiler, à partager vos réussites, mais aussi les échecs qui ont rythmé votre parcours d'entrepreneur. Pourquoi ? Parce qu'ils sont la parfaite illustration de votre humanité, du fait que votre réussite n'est pas un fantasme inatteignable. Ce qui est intéressant pour le consommateur, c'est de voir comment vous les avez surmontés et comment vous vous êtes adapté pour perdurer. Telle est la recette des entreprises aux belles histoires. Reste à raconter la vôtre...

5 CLÉS POUR VOUS LANCER

1. Votre cible

Définissez d'abord la tranche d'âge, le sexe et la situation familiale (si c'est pertinent), la zone géographique... de la clientèle à qui vous voulez vous adresser. Définissez les réponses apportées par votre produit/service.

Décodeur : « *Je veux cibler les jeunes de 15 à 20 ans, de préférence en région parisienne car je n'ai pas encore de distributeurs dans ce secteur. Les jeans que je fabrique sont parfaitement adaptés à toute la famille, mais je veux valoriser ma gamme plus tendance en termes de couleurs et de coupes.* »

2. Votre histoire

L'année de création, les motivations, le développement au fil du temps. Fictive, romancée ou réaliste, trouvez l'approche qui saura capter votre cible.

Décodeur : « *Je me suis lancée pendant le confinement, en 2020. J'ai alors pris conscience du poids colossal de la pollution engendrée par l'industrie textile. Je me suis donc orientée vers des fournisseurs proches de mon lieu d'implantation, pour favoriser les circuits courts.* »

3. Vos valeurs

Transmission familiale, volonté de pérenniser son savoir-faire auprès des jeunes, désir de produire quelque chose d'authentique, de qualitatif, de surprenant...

Décodeur : « *Je n'ai pas choisi le secteur textile par hasard. Ma mère était couturière pour l'usine Levi Strauss à San Francisco. Elle m'a enseignée ses tours de main. Une passion transmise désormais de mère en fille !* »

Exemples à suivre...

COUTEAUX MORTA

Couteliers • Saint-André-des-Eaux (44)

Dirigeant : Jean-Henri Pagnon

f 12 000 • m 5 500



Trucs en plus ? Équipe soudée dans l'adversité, bonne ambiance dans l'atelier, valorisation de la matière première ancestrale puisée au cœur de la Brière, couteaux d'exception, publications soignées et beaucoup d'humour... Même le chien, Rio, est intégré à la communication !

www.couteaux-morta.com

EVEREST ISOLATION

Isolation combles, murs, planchers, traitement des charpentes et toitures • Orange (84)

Dirigeant : Philippe Million • f 1 100



Trucs en plus ? Précurseurs en RSE depuis 2010, fierté de réaliser de beaux chantiers, fiches pratiques, management incroyable (mise en lumière de chaque salarié, salle de sport, formations...), engagement (sponsoring, actions caritatives...), confiance des clients (avis positifs relayés).

everest-isolation.fr

ATELIER TUFFERY

Fabricants de jeans • Florac (48)

Dirigeants : Julien et Myriam Tuffery

f 48 000 • m 43 600



Trucs en plus ? Entreprise familiale née il y a 130 ans (histoire de chaque génération), qualité des tissus, coulisses de l'atelier, éco-responsabilité et made in France, univers visuel très soigné, codes du luxe...

www.ateliertuffery.com

FCR ORIGINAL

Créateurs de motos sur mesure • Chauvigny (86)

Dirigeant : Sébastien Guillemot

f 26 000 • m 40 500



Trucs en plus ? Un univers visuel très chiadé (photos faites par un professionnel et en studio), un langage technique d'initiés, des produits d'exception, sur-mesure, inspirations et technicité mis en avant...

www.fcr-original.com

4. Votre approche

Comment présenter cette histoire au consommateur ? Au travers d'un personnage ? D'une narration très personnelle ? Sur quel support : une série de vidéos, des photos, des stories ?

Décodeur : « Pour rendre mon activité transparente, j'ouvre les portes de mon atelier sur TikTok. J'embarque ma communauté dans les coulisses de la fabrication d'une pièce, du dessin du patron aux finitions. Je raconte l'histoire de tel ou tel modèle : pourquoi je l'ai conçu, ce qui m'a inspirée... »

5. Votre touche personnelle

Enfin, enrichissez votre histoire d'éléments afin de susciter une réaction, un engagement (joie, fierté, tristesse ou même colère...) dans lesquels chacun peut se reconnaître facilement. Un storytelling réussi doit donner l'impression qu'un produit est familier, qu'il est fait pour chacun d'entre nous. Commercialement parlant, le produit n'est plus considéré comme un simple élément isolé d'une gamme mais comme partie intégrante d'une entité.

Décodeur : « Ce que je préfère dans mon métier, ce sont les petites histoires derrière un produit. Savez-vous ce qu'est une couture tournante ? Comment est tissé un jean ? Les différentes étapes de traitement ? Je fais des sondages, je pose des questions. L'idée est de transmettre, d'enrichir leurs connaissances sur mon produit de prédilection. »

Santé au travail

L'essentiel sur le document unique d'évaluation des risques professionnels

Obligatoire dès l'embauche du premier salarié, le document unique d'évaluation des risques professionnels ou DUERP vise à synthétiser les dangers spécifiques au domaine d'activité de l'entreprise afin de prévenir accidents du travail et maladies professionnelles et de mettre en place les mesures de prévention adaptées. Olivier Hielle

Mise au point

Aucun modèle n'est imposé par le Code du travail. Pour aider leurs adhérents, la plupart des organisations d'employeurs, y compris dans l'artisanat, peuvent en communiquer un. Le DUERP peut être réalisé sur format papier ou numérique.

Avant de remplir le DUERP, l'employeur doit recenser les risques et les classer selon des critères propres à l'entreprise, comme la fréquence d'exposition et la gravité. Le service de prévention et de santé au travail dont l'employeur est adhérent participe à cette évaluation des risques. L'employeur peut également désigner un salarié qui participera à son élaboration comme faire appel à une société spécialisée dans la mise au point des DUERP.

Contenu et mise à jour

Le DUERP doit comporter l'inventaire des dangers et le résultat de l'évaluation des risques identifiés dans l'entreprise ainsi que la liste des actions de prévention des risques et de protection des salariés. En annexe doivent figurer les données utiles à la traçabilité des expositions des salariés aux facteurs de risques

professionnels (port de charges, postures pénibles, températures extrêmes, travail de nuit ou en horaires décalés etc.).

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, le DUERP est mis à jour :

- ▶ en cas de décision d'aménagement qui modifie les conditions de travail ou qui impacte la santé ou la sécurité des salariés ;
- ▶ lorsqu'une information supplémentaire au sujet de l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Dans les entreprises de 11 salariés et plus, le DUERP est mis à jour selon les mêmes conditions et au moins une fois par an.

Les sanctions

L'employeur qui n'inscrit pas les risques professionnels dans le DUERP ou qui ne procède pas à sa mise à jour s'expose à une amende de 5^e classe, soit :

- ▶ pour une personne physique, jusqu'à 1 500 € et jusqu'à 3 000 € en cas de récidive ;
- ▶ pour une personne morale, jusqu'à 7 500 € et jusqu'à 15 000 € en cas de récidive.

le monde des

artis/Ans

ABONNEZ-VOUS À L'ÉDITION NATIONALE

Oui, je m'abonne à l'édition nationale du *Monde des Artisans* pour deux ans (12 numéros) au tarif préférentiel de 12 € (au lieu de 18 €)*

Prénom Nom

Nombre de salariés Profession

Adresse

Téléphone Fax

E-mail @

Bulletin à renvoyer avec votre règlement à :
Média et Artisanat
Service abonnements
23 rue Dupont-des-Loges
57000 Metz
Fax : 03 87 69 18 14
www.kiosque-atc.com

* Prix de vente au numéro. Offre valable jusqu'au 31/12/23. Tarif abonnement 1 an France : 9 €. En application de la loi n° 78-17 du 6 juin 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant reproduites ci-dessus. LMA vous précise qu'elles sont nécessaires au bon traitement de votre abonnement.

Sans vous alarmer,
votre local est-il
bien protégé ?

POUR PROTÉGER VOS COLLABORATEURS ET VOS LOCAUX, LE CRÉDIT MUTUEL VOUS PROPOSE HOMIRIS ALARME ET TÉLÉSURVEILLANCE.

Pour plus d'informations :



Rendez-vous dans une
Caisse de Crédit Mutuel



Téléchargez l'appli
Crédit Mutuel

Télécharger sur
Google Play

Télécharger dans
l'App Store



Connectez-vous au site
www.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval - 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Homiris Pro est un service opéré par EPS - SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Correspondance abonnés : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Crédit photo : Homiris.

TAXE D'APPRENTISSAGE



JE SOUTIENS

L'ORIENTATION DES JEUNES

VERS LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT

EN VERSANT À MA CMA
LE SOLDE DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE

[FRACTION DES 13%]

➤ Prolongation jusqu'au 9 novembre inclus

1 Je me connecte sur la plateforme soltea.gouv.fr



2 Je choisis l'établissement auquel je souhaite verser le solde de ma taxe d'apprentissage.

Pour désigner le pôle orientation artisanat de la CMA Pays de la Loire comme bénéficiaire de ma taxe d'apprentissage, je sélectionne l'un des indicateurs suivants :

- Raison sociale : PÔLE ORIENTATION ARTISANAT DES PAYS DE LA LOIRE
- N° SIRET : 13002068800011
- Code UAI : 0442942J

3 Je valide mon choix.

Plus d'informations sur artisanatpaysdelaloire.fr



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

PAYS DE LA LOIRE